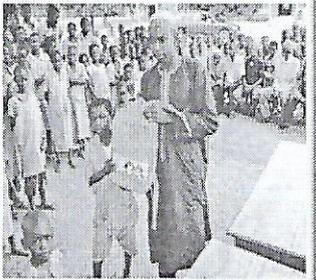




APEM - ONG
Association pour la Protection de l'Enfance Malheureuse

Association pour la Protection de l'Enfance Malheureuse (APEM ONG) Quartier Donkparou Parcelle N° O, lot 1027
BP 338 Tél.60128217 Mail : apembenin@yahoo.fr Parakou Site web : www.ong-apem.org



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2018

FICHE DE PRESENTATION DE L'APEM-ONG

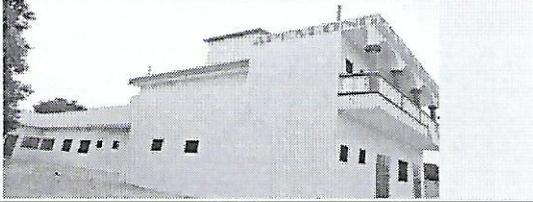
| | | |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom de l'organisme | Association pour la Protection de l'Enfance Malheureuse (APEM ONG) Quartier Donkparou Parcelle N° O, lot 1027 BP 338 Tél.60128217 Mail : apembenin@yahoo.fr Parakou Site web : www.ong-apem.org |  |
| Responsables | Président du CA : Mr Séni SOUROU 02 BP 86 Parakou 97 98 93 54 Directeur Exécutif : Mr Mohamed ALIDOU Directeur exécutif BP 338 Parakou CONTACTS: 00229 97526882 Email : alidou1958@yahoo.fr | |
| Forme juridique | Organisation Non Gouvernementale ONG Objet social : Protection de l'enfant Date de création : 1 ^{er} mars 1993 Date d'enregistrement de l'association : 02 juin 1995 Numéro d'enregistrement : 95/0107/MISAT/DG/SAAP ASSOC du 02 juin 1995. IFU : 6201300716008 PADOR : EuropeAid/133246/L/ACT/BJ | |
| Genèse évolution de l'association | L'idée de création est née pour lutter contre de la pratique de l'infanticide dans les sociétés Boo et Baatonou dont est originaire le fondateur. Dans ces sociétés l'infanticide rituel semble obéir aux normes coutumières. L'idée de création est née de la pratique de l'infanticide dans les sociétés Boo et Baatonou depuis 1993. | |
| Vision et missions | -Faciliter la création d'une société où s'épanouissent pleinement les enfants dans le respect de leurs particularités. -Travailler à la protection de l'enfance par la lutte pour le respect de tous ses droits - Protéger les enfants contre les abus de toutes sortes. Assurer aux enfants des lendemains meilleurs. | |
| Objectifs | Objectifs globaux : ❶ Faciliter l'insertion et l'épanouissement des enfants en situation de vulnérabilité selon l'approche fondée sur les droits afin d'améliorer les cibles des ODD. ❷ Accompagner les parents les communautés dans la création et l'animation d'un environnement protecteur inclusif des enfants de façon holistique Objectifs spécifiques : ❶ -Réduire l'ignorance et la pauvreté de la population des quatre départements du nord (ODD 1 2 et 3) ❷ Protéger les enfants contre toutes les formes d'abus de violences basées sur le genre dans le respect des droits sociaux humains (ODD 5 et 16). ❸ Garantir aux enfants en situation de vulnérabilité une éducation de qualité et/ou une formation professionnelle (ODD4). ❹ Réduire durablement les inégalités basées sur le genre et l'autonomisation des femmes/des filles (ODD 5) ❺ Garantir aux communautés vulnérables l'accès durable à l'eau potable et à de meilleures conditions d'hygiène et d'assainissement (ODD6). ❻ Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (agriculture durable) (ODD16). | |
| Cibles et bénéficiaires | -Enfants : (les enfants 0 à 17 ans vulnérables des quatre départements du Nord Bénin); - Femmes : (regroupées en groupements) -Associations et organisations de base (association des parents d'élèves, associations de développement, groupements de femmes, groupements d'hommes, comités de gestion des points d'eau, comités de lutte contre la traite, l'excision et l'infanticide, comités villageois de développement...) | |
| Stratégies d'intervention | Bénévolat, sous-traitance, mobilisation du volontariat, prestations de services. Approches communautaires participatives et inclusives basée sur les résultats en l'amélioration des cibles des ODD à l'horizon 2030. | |
| Zones localités d'interventions | BORGOU : (8) communes, Kalalè, N'dali, Pèrèrè, Nikki, Sinendé, Bembèrèkè, Parakou et Tchaourou. 43 arrondissements et 310 villages et quartiers de ville. ALIBORI : six (6) communes que sont Malanville, Karimama, Sègbana, Gogounou, Banikoara et Kandi, composant 41 arrondissements et 229 villages et quartiers de villes. ATACORA : (9) communes avec Natitingou comme Chef-lieu, Kérou, Kouandé, Péhunco, Cobly, Boukoumbé, Matéri, Toucountouna, et Tanguiéta. 47 arrondissements et 384 villages et quartiers de ville. DONGA : (4) communes : Djougou (Chef-lieu du département), Bassila, Copargo et Ouaké. Ces communes 26 arrondissements et 177 villages et quartiers de ville. Coordinations sous régionales : Niger, Nigéria, Ghana et Togo | |
| Principales activités | - Protection et droits des enfants (prévention et lutte contre les infanticides rituelles, les mutilations génitales féminines (GMF), toutes les formes de violences basées sur le genre, prise en charge psychosociale d'enfants survivants (70% filles et 30% de garçons), Education et formation professionnelle de qualité pour tous tout au long de la vie - Promotion communautaire des droits sociaux humains (actions transversales à la protection des enfants). - Médiation sociale communautaire spécialisée (ouvrage d'hydraulique et AEPHA, GIRE, ..) -Promotion de l'agriculture durable - Expertise en autonomisation des femmes sans revenus, peu structurées - Développement local intégré participatif | |
| Partenaires principaux | UNICEF, Fondation Raoul Follereau Luxembourg, CARE bénin Togo, Plan Bénin, GIZ, Educo, CUSO(Canada) | |
| Appartenance à des réseaux | Maison de la Société Civile (Chef de fil départemental Pool thématique 1), Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile (REsPESD), CLOSE | |

Table des matières

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION | Erreur ! Signet non défini. |
| II.RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS/PROJETS REALISEES..... | 5 |
| III. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES..... | 3 |
| A. Projet d'appui aux communautés pour l'amélioration de la prise en charge des enfants à risque et victimes de la traite dans le Nord-Bénin | 3 |
| B- Projet Santé Oculaire chez l'Enfant (PSOE)..... | 5 |
| C- Projet « Partenariat Contre le Trafic, l'Exploitation des Enfants et les Violences faites aux Filles et aux Femmes (PACTE pour les Enfants et les Femmes) au Bénin»..... | 5 |
| D- Projet de protection et de réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire..... | 7 |
| E- Les activités initiées et réalisée par l'ONG APEM..... | 8 |
| IV. DIFFICULTES RENCONTREES/ APPROCHES DE SOLUTIONS | 9 |
| V. SUGGESTIONS/RECOMMANDATIONS | 9 |
| CONCLUSION..... | 10 |
| Annexes | 10 |
| 1. Liste du Personnel de l'APEM ONG..... | 10 |
| 2. Tableau des Projets réalisés | 5 |

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les financements mis en place par les bailleurs de fonds au niveau national au profit des organisations de la société civile accompagnent des actions très généraux de lutte contre la pauvreté mais pas de façon spécifique la pauvreté des enfants et des femmes et le respect de leurs droits. Le dernier rapport de l'UNICEF (2017) constate que : « Le statut nutritionnel des enfants s'est dégradé avec 12,5% des nourrissons qui avaient en 2014 un poids inférieur à 2500 grammes à la naissance, 18% d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale globale et 5% d'insuffisance pondérale sévère. Les causes expliquant cette situation associent la faible gouvernance du secteur reflétée par: (i) une répartition inadéquate des ressources financières et humaines qui crée ou aggrave les inégalités entre régions, (ii) la faiblesse des mécanismes de ciblage des problèmes chroniques (stagnation des taux de mortalité néonatale), (iii) le maintien des pratiques au niveau des formations décourageant les utilisateurs (mauvais accueil, participation financière indirects aux actes pourtant gratuits) ainsi que (iv) la persistance de pratiques familiales peu favorables aux enfants. Le taux de fréquentation des services publics ne dépasse pas les 50,4%. Dans le domaine de l'éducation, entre 2011 et 2015, la proportion des effectifs inscrits dans le privé a augmenté de 15% à 22%. Tout cela a permis d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants. Le ratio élève/maitre tend de plus en plus à se rapprocher des normes officielles. Il est actuellement de 52,4 élèves par maitre dans le cycle primaire. Les progrès réalisés dans l'accès et l'achèvement au cycle primaire ont cependant occulté les problèmes de la qualité des apprentissages et de l'équité en termes d'accès et de maintien à l'école. A ce défi de la qualité de l'éducation s'ajoute celui de la forte population d'enfants qui sont hors de l'école. Le rapport publié par l'INSAE en 2015 indique qu'un enfant sur trois (36,2%) ne fréquentait aucune école avec un effectif très élevé constitué par les enfants d'âge préscolaire (1.043.093), mais aussi d'enfants pour qui l'école est normalement obligatoire. Le problème est particulièrement critique pour les enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques (enfants vivant avec un handicap, enfants travailleurs, etc.). »¹

Entre les communes et les populations à la base, les organisations de la société civile telles que APEM servent, d'intermédiaires dans l'opérationnalisation des projets de développement. Pour résoudre certains problèmes de base et contribuer au respect des droits fondamentaux des bénéficiaires, une série d'activités sont mis en œuvre par l'association. A cet effet, APEM a mis en place des activités dans le sens de la prévention des violations des droits de l'homme notamment ceux de l'enfant, des filles et de femmes y compris les personnes pauvres marginalisées sans exclusion. Comme stratégie d'intervention de son portefeuille sociale, l'APEM a renforcé les programmes de la médiation familiale, de réinsertion sociale et communautaire, prenant en compte le programme de lutte contre les cas de violation des droits fondamentaux de l'homme afin de contribuer à l'amélioration des différentes cibles (spécifiques) des ODD 1,2 et 16. Le renforcement du programme de santé primaire (ODD 3) transversale, et d'éducation d'urgence par le rattrapage scolaire pour les enfants qui ont décroché du cursus scolaire normal (ODD 3, 4) ; l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des femmes par l'apprentissage des métiers, l'entrepreneuriat, les activités génératrices de revenus facilitant l'autonomisation des bénéficiaires de la respect des principes (équité, inclusion, participation) afin dans un souci de pérennisation durable (ODD 5 et 6). Les actions de facilitation, d'intermédiation sociale dans le domaine de l'accès à l'eau potable, d'hygiène et d'assainissement (ODD 6) ont bénéficié d'un suivi à distance au niveau des communes bénéficiaires sans renouvellement des financements sollicités. Paradoxalement, dans le domaine de l'agriculture durable(ODD13), les nouveaux contrats se poursuivent. Ses différents actions/projets ont été menées au cours de l'année 2018 pour soutenir le plan stratégique d'APEM.

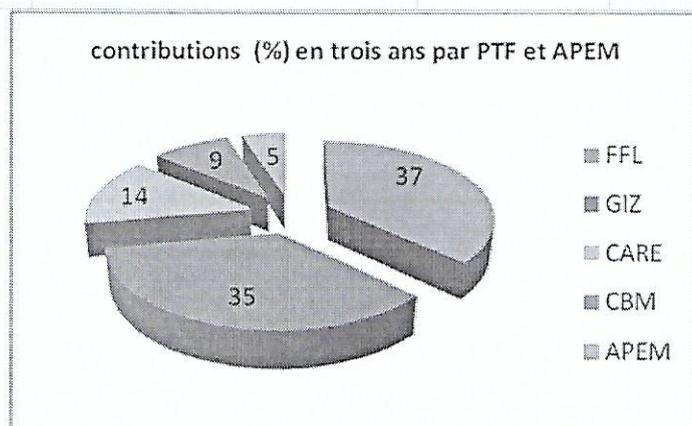
¹ UNICEF ,Sitan Bénin 2017, p.6

II. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS/PROJETS REALISEES

Tableau 1 : Projets réalisés

1. TABLEAU DE BORD DES PROJETS REALISES

| N° | ACTIONS/PROJETS | DUREE PREVUE | NBRE DE MOIS RESTANT AU 31/12/2018 | PARTENAIRES/RE SPONSABLE D'APPUI | MONTANT SUBVENTION |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------|
| 1 | PROJET D'APPUI AUX COMMUNAUTES POUR L'AMELIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS A RISQUE ET VICTIMES DE LA TRAITE DANS LE NORD-BENIN | 03 ANS 2016 A 2019 | 12 MOIS | FONDATION FOLLEREAU DE LUXEMBOURG (FFL) | 94 034 609 |
| 2 | PROJET SANTE OCULAIRE CHEZ L'ENFANT (PSOE) | 03 ANS 2017 A 2020 | 16 MOIS | L'ARCHEVEQUE DE PARAKOU AVEC LE PARTENARIAT ARCHEVECHE-CBM. | 21 600 000 |
| | PROJET « PARTENARIAT CONTRE LE TRAFIC, L'EXPLOITATION DES ENFANTS ET LES VIOLENCES FAITES AUX FILLES ET AUX FEMMES (PACTE POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES) AU BENIN» | 03 ANS 2017 A 2019 | 7 MOIS | CARE BENIN-TOGO | 33 583 580 |
| 4 | PROJET DE PROTECTION ET DE REHABILITATION DES SOLS POUR AMELIORER LA SECURITE ALIMENTAIRE | 03 ANS 2016 A 2019 | 4 MOIS | PROSOL/GIZ | 86 996 385 |
| 5 | LES ACTIVITES REALISEES A L'INTERNE | 2016 A 2018 | - | APEM ONG | 11810729 |



Dans l'ensemble, 65% des subventions sont allées directement dans la protection et les droits des enfants, des femmes et des filles en visant leur autonomisation. Le développement durable quant à lui a engagé 35% des subventions et provient uniquement d'un seul partenaire (GIZ). Dans le fond les 5% représentant la contribution de l'ONG vont au-delà des actions dans la mesure où, le suivi post projets, le maintien de quelques acteurs communautaires sur les acquis des projets afin de ne retomber dans les situations de départ sont autant de défis que l'ONG tente souvent de surmonter.

III. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES

A. Projet d'appui aux communautés pour l'amélioration de la prise en charge des enfants à risque et victimes de la traite dans le Nord-Bénin

Le Projet d'appui aux communautés pour l'amélioration de la prise en charge des enfants à risque et victime de traite dans le Nord-Bénin a une fois encore poursuivi ses activités pour le compte de la troisième année et la dernière de son programme triennal de 2016-2018. La mise en œuvre des activités de ce Projet a concerné les huit (08) villages que couvrent les interventions de l'APEM ONG dans les communes de N'dali, de Nikki et de Pèrèrè. Il s'agit essentiellement des actions de sensibilisation de lutte contre la traite des enfants dans les 8 villages d'intervention, d'appui à la scolarisation, d'appui à la réinsertion et la formation socioprofessionnelle des enfants à risque ou victimes de traite, d'appui aux activités génératrices de revenu des femmes/familles des enfants à risque ou victimes de traite et d'exploitation dans les villages, des rencontres de suivi, de la prise en charge psychosociale des enfants victimes de la traite, d'exploitation ou abus, de protection des petits enfants et du renforcement des capacités des groupements de femmes et des membres CTLE sur les différents outils de gestion en passant par la promotion des droits des enfants. A cet effet, un tableau que voici rend compte du niveau des activités réalisées au cours de l'année 2018, et présente les résultats obtenus par rapport aux indicateurs.

Tableau 2 : synthèse des activités réalisées au cours de l'an 2018 / Projet FFL

| N° | Objectifs | IOV | Sources | REALISATION EN 2018 |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------|
| 1 | Appuyer les activités de sensibilisation de lutte contre la traite des enfants dans les villages d'intervention | Nombre de CLTE formés/recyclés | | 50 sur 50 prévus |
| 2 | | Nombre de club d'enfants recyclés | | 5 sur 8 prévus |
| 3 | | Nombre d'activités réalisées par les clubs d'enfants | | 18 sur 24 prévus |
| 4 | | nombre de séances de sensibilisation grand public réalisées | | 16 sur 16 prévus |
| 5 | | nombre de séances de causeries éducatives réalisées | | 96 sur 96 prévus |
| 6 | Appuyer la scolarisation et le maintien des enfants à risque et victimes de traite dans le système scolaire. | Nombre d'enfants ayant reçu de kits scolaires | | 360 sur 350 prévus |
| 7 | | Nombre d'enfants victime de traite accueilli réinscrit à l'école et appuyé | | 10 sur 10 prévus |
| 8 | | Nombre d'espace communautaires crée et équipé | | 1 sur 1 prévu |
| 9 | | Nombre d'animatrices communautaires formés | | 2 sur 2 prévus |
| 10 | | Nombre d'associations des mères d'enfants installés | | 2 sur 2 prévus |

| | | | | | |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------|
| 11 | | | Nombres d'enfants inscrits en apprentissage | | 30 sur 30 prévus |
| 12 | Appuyer la réinsertion et la formation | | Nombre d'enfants réintégrés | | 10 sur 10 prévus |
| 13 | socioprofessionnelle des enfants à risque ou victimes de traite | | Nombres d'enfants restés dans les centres d'accueil | | 10 sur 5 prévus |
| 14 | | | Nombre d'enfants installés | | 8 sur 8 prévus |
| 15 | | | Nombre de groupements de femmes/jeunes bénéficiant de matériel de transformation de produits agricoles | | 8 sur 8 prévus |
| 16 | Appuyer les activités génératrices de revenu des femmes/familles des enfants à risque ou victimes de traite dans les villages d'intervention | | Nombre de groupes solidaires bénéficiant de micro crédit | | 6 dont 4 GS ayant reçu un renouvellement du micro crédit |
| 17 | Organiser les rencontres de suivi. | | Nombre de réunion de concertation entre les ONG | | 2 sur 2 prévus |
| 18 | | | Nombre de réunions par cellule communale de suivi | | 1 sur 1 prévu |
| 19 | | | Nombre de suivi scolaire réalisé | | 96 sur 16 prévus |
| 20 | | | Nombre de suivi conjoints trimestriel APEM, PIED et RFFL | | 4 sur 4 prévus |
| 21 | | | Nombre de réunion d'autoévaluation | | 1 sur 1 prévu |

B- Projet Santé Oculaire chez l'Enfant (PSOE)

Le Projet Santé Oculaire chez l'Enfant (PSOE) est un programme de la sous région qui œuvre pour la prévention des pathologies d'ordres visuelles chez les enfants de 0 à 15ans. D'entrée, Il est capital de préciser que les affections oculaires ont parfois des conséquences irréversibles et sont sources des retards de développement chez l'enfant et l'adolescent. En effet, les enfants victimes d'handicape visuels subissent innocemment les méfaits qui sont parfois très graves voir fatals. Pourtant, il est connu de tous qu'un enfant bien portant est un facteur potentiel de développement pour son pays. Dès lors, sa protection et son épanouissement sont une priorité pour tous. C'est ainsi que l'Archidiocèse de Parakou par le biais de HOSAT, en collaboration avec les services déconcentrés du Ministère de Santé (MS), du Ministère en charge des Affaires Sociales, et avec le soutien de la CBM, ont conçu le projet de santé oculaire chez l'enfant. Ce projet vise généralement à Contribuer à l'augmentation de la détection, le diagnostic, le traitement, la réhabilitation précoce des enfants souffrant de maladies oculaires et favoriser l'insertion sociale des enfants handicapés visuels au Bénin. Ainsi, l'an 2018 a été pour chaque acteur dudit projet, marqué par la poursuite d'objectifs assignés.

Le présent rapport, rend compte des activités réalisées au cours de l'année, et présente les résultats obtenus par rapport aux indicateurs au cours de la mise en œuvre.

Les animateurs d'APEM ont organisés des séances de sensibilisation dans les villages des communes d'intervention du projet. Ces séances ont permis de toucher une grande partie de la population concernée. Détails et précisions dans le tableau suivant

Tableau 3 : Personnes touchées au cours des activités du projet PSOE

| N° | Département | Commune | Mois (2018) | Personnes touchées | | TOTAL |
|--------------|-------------|------------|------------------|--------------------|--------------|---------------|
| | | | | Femmes | Hommes | |
| 1 | ALIBORI | SEGBANA | Janvier-Décembre | 759 | 1 305 | 2 064 |
| 2 | | Kandi | Janvier-Décembre | 1 259 | 1 399 | 2658 |
| 3 | | Gogounou | Janvier-Décembre | 513 | 1 034 | 1 547 |
| 4 | | Banikouara | Janvier-Décembre | 879 | 1 088 | 1 967 |
| 5 | | Karimaman | Janvier-Décembre | 745 | 918 | 1 663 |
| 6 | | Malanville | Janvier-Décembre | 1 056 | 1 430 | 2 486 |
| TOTAL | | | | 5 211 | 7 174 | 12 385 |

Les personnes touchées sont imprégnées du contenu du projet et se mobilisent de plus en plus pour détecter les cas des enfants souffrant de maladies oculaires. Ces populations sont informées et sensibilisées sur les comportements à risque des affections oculaires et les possibilités d'accès à l'éducation des enfants porteurs d'un handicap irréversible. Il faut également noter que les élus locaux des communes indiquées ont activement pris part à ces sessions de sensibilisation. Il est important de faire remarquer que les relais communautaires identifiés dans les communes font dupliquer des informations relatives à la santé oculaire dans les familles.

Identifier des enfants handicapés visuels non scolarisés

Les Associations des Mères d'Enfants (AME), les Associations des Parents d'Enfants (APE) et les élus locaux sont mis à contribution pour identifier des enfants handicapés visuels non scolarisés. Ceux-ci sillonnent de maison en maison pour prendre contact avec les ménages afin d'identifier des cas d'enfants handicapés visuels non scolarisés. Grâce à toutes ces initiatives, plus de 356 cas d'enfants atteints de déficience visuelle ont été enregistré.

C- Projet « Partenariat Contre le Trafic, l'Exploitation des Enfants et les Violences faites aux Filles et aux Femmes (PACTE pour les Enfants et les Femmes) au Bénin ».

L'objectif général du projet est de soutenir les initiatives communautaires dans l'éradication de l'exploitation et des violences faites aux filles, aux femmes et aux enfants dans le Nord-Bénin

Synthèse de la mise en œuvre du projet : Le projet PACTE « Partenariat Contre le Trafic, l'Exploitation des Enfants et les Violences faites aux Filles et aux Femmes (PACTE pour les Enfants et les Femmes) », mis en œuvre par CARE International Bénin/Togo, grâce au cofinancement de l'Union Européenne et de CARE International, vient apaiser la peine des filles, des femmes et des enfants qui autre fois ne pouvaient pas jouir du respect de leur droit. A cet effet, APEM-ONG qui est chargée de la mise en œuvre du projet dans la commune de Nikki mène des activités au profit des filles/femmes et des enfants. Ainsi, pour le compte de l'an 2018, plusieurs activités ont été réalisées dans les cinq (05) villages d'intervention de Nikki que sont : Biro, Gouré Yako, Tontanou, takou et Ouénou.

Tableau 4 : INDICATEURS ET CIBLES DU PROJET au 31/12/2018

| Résultats prévus issus de l'analyse situationnelle de 2017 | | CIBLES agrégées | | | Appréciations /commentaires |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------|------------------------------------|
| Produits | Effets | déc2017 | 2018² | Août 2019 | Qualité/impact |
| Résultat 1 : 75% des populations et communautés ont vu leur capacité de d'auto-surveillance et de d'auto-protection juridique des femmes et les filles contre les violences renforcées et évoluent vers « la tolérance 0 » | IOV 1.1 IOV 1.2 IOV 1.3 IOV 1.4 IOV 1.5 IOV 1.6 IOV 1.7 IOV 1.8 IOV 1.9 IOV 1.10 | 5% | 57% | 13% | cf évaluation finale |
| Résultat 2 : 35 Groupements associatifs de cinq à 175 femmes membres renforcent leurs capacités | IOV 2.1 IOV 2.2 IOV 2.3 | 05 Grpm 14,3% | 30 Grpm 85,7% | 35 Grpm 100% | cf évaluation finale |

² Année de croisière

| | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|
| entrepreneuriales et les mettent au service de 300 femme/filles victimes survivants réhabilitées et insérées dan le tissu économique locale | | | | | |
| INDICATEURS OJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV) issus des rapports IOV 1.1-Le nombre d'initiatives pertinentes identifiés par village (bonnes pratiques sur les projets antérieurs) IOV 1.2-Le nombre et la pertinence des plans d'affaire réussis IOV 1.3-Les 1471 ménages des villages retenus ont durablement accru leurs revenus et protègent mieux leurs enfants contre les VBG IOV 1.4-Les cas de violations des droits de la femme, des filles sont en net diminution dans la commune de Nikki, les taux de scolarisation et de maintien des enfants (surtout les filles) sont durablement améliorés dans commune IOV 1.5-Les femmes participent et s'impliquent davantage dans les processus décisionnels, les taux de fréquentions des centres de santé sont améliorés IOV 1.6-A la fin du projet au moins 85% des GF ont augmenté d'au moins50% leur volume de production IOV 1.7-Nombre de sessions/ateliers de formation organisés au du niveau villageois, de l'arrondissement, de la commune IOV 1.8-Le nombre de cas de traite d'enfants, de mariage forcé précoce, de violences de toutes sortes détectés et pris en charge IOV 1.9-Le nombre de séances de sensibilisation organisées et la qualité des outils de communication utilisés IOV 1.10-Les taux, le nombre de participation aux différentes séances/ activités de mobilisation sociale IOV 2.1-Le nombre et qualité des plans d'affaire élaborés de façon participative IOV 2.2-Le nombre et qualité des ateliers de formation théoriques techniques organisés IOV 2.3-Le nombre d'emplois productifs créé et/dynamisés dans la commune | | | | | |

On dira de l'année 2018, que pour chaque acteur du projet PACTE, elle a été marquée par la poursuite active de réalisation des activités telles que :
 Au cours de la réalisation des ces activités, des personnes de toute catégorie confondue on été touché. Ils ont ainsi embrassé notre cause, se sont appropriées le projet et ont participé à chacune de nos activités.
 Complicité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet d'une part et grâce à la population d'autre part, qui a compris l'importance de la lutte contre le trafic, l'exploitation et les violences faites aux personnes vulnérables. Des engagements de la part des autorités locales, le témoignage des femmes survivantes ou membres d'AVEC, le témoignage des bénéficiaires en matériels et équipements ont marqué les temps forts de l'année 2018.

D- Projet de protection et de réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire

Le présent projet répond à l'urgence grandissante en matière de la production agricole pour améliorer la sécurité alimentaire. En effet les terres déjà dégradées constituent une véritable menace pour les producteurs des départements du Borgou/Alibori et Ce projet vient à point nommé pour répondre et corriger les multiples problèmes de baisse de fertilité des terres par ricochet, permettre aux populations d'avoir une alimentation suffisante et durable. Les actions planifiées dans ce projet sont essentiellement relatives au renforcement de capacité, à l'encadrement, à l'accompagnement et au suivi des producteurs/productrices des communes d'intervention. Ces actions visent à protéger les sols et à réhabiliter les terres dégradées pour améliorer la sécurité alimentaire.

Dans la plus part des localités villageoises, les mesures GDT/ACC sont hissées aux rangs des meilleures techniques avec lesquelles les producteurs ont toujours voulu être accompagnés compte tenu de la baisse des rendements agricoles. C'est pour répondre à ce besoin que ProSOL a lancé le recrutement des structures capables de former et d'encadrer les producteurs ayant de problèmes de dégradation des terres.

Par ailleurs, le présent rapport n'a pas mis l'accent sur l'implication réelle des structures étatiques (CARDER,IF) et la fédération des unions des producteurs pour la pérennisation des acquis. Il faut aussi signaler que certaines activités importantes pouvant permettre de faire des sensibilisations de masse et de garantir la visibilité des actions menées sur le terrain, n'ont pas été planifiées. Il s'agit des émissions radiophoniques en langues et l'organisation des visites d'échanges.

Rappel des grandes activités programmées au cours de la période

Au cours de L'AN 2018, plusieurs activités ont été menées.

- Accompagner les producteurs dans la protection des mesures GDT/ACC et la récolte
- Réorganiser les techniciens au regard des deux villages additionnels
- Accompagner les producteurs dans la mise en application des acquis de la formation FBS+
- Récupérer les semences
- Organiser des assemblées villageoise
- Constituer des nouvelles classes GDT
- Faire le suivi des activités menées par les techniciens
- Participer aux missions de suivi-appui conseil du projet
- Le suivi-appui-conseils aux producteurs des exploitations agricoles ;
- L'appui aux producteurs formés en FBS+ dans l'application des connaissances reçues et dans le remplissage des cahiers
- La visite d'échange entre les producteurs des villages voisins
- La mise à disposition des plaques aux producteurs
- Echange avec les comités villageois
- Le tracking des parcelles sous mesure GDT/ACC
- Interview villages secondaires
- Assurer le rapportage

Méthodologie de réalisation des activités

Une démarche méthodologique a été adoptée pour la mise en œuvre des activités programmées au cours de l'année 2018.

Tout commence par une rencontre des techniciens/superviseur et les responsables administratifs d'APEM qui est organisée par la Direction Exécutive de l'ONG pour passer en revue les différentes activités menées au cours d'un mois afin de faire des planifications de celles du mois prochain et ainsi de suite. Le superviseur, selon son cahier de charges, fait des suivis et apporte des appuis techniques aux techniciens pour mesurer et apprécier le niveau d'avancement des activités menées sur le terrain. Hormis cela, le superviseur effectue des visites dans les villages pour vérifier si les informations fournies par les techniciens sont conformes aux réalités du terrain. Enfin, les activités réalisées sont suivies lors de la mission mensuelle de supervision des responsables administratifs d'APEM afin d'apprécier l'évolution des activités et d'en mesurer la performance.

E- Les activités initiées et réalisées par l'ONG APEM

- **Organiser des séances de causerie éducative en milieu scolaire sur la santé sexuelle et la sante de reproduction en milieu scolaire**

Dans le but d'apporter plus de précisions sur la santé sexuelle et la reproduction en milieu scolaire, APEM-ONG à travers son personnel a effectué des visites dans les lycées et collèges de la place afin d'animer des séances de causeries avec des apprenants. Au cours des échanges, les animateurs de l'ONG n'ont pas manqué d'observer et de constater que les jeunes lycéennes et collégiennes ont des connaissances ambiguës et vagues en la matière. Ce fut donc l'occasion pour eux d'exposer à l'assistance, vidéos et images à l'appui, l'ensemble des enjeux qu'implique la sexualité en milieu scolaire.

Après cela, les jeunes adolescents ont compris que la sexualité surtout en milieu scolaire peut entraîner des représailles quelquefois irréversibles telles que les IST, le VIH/SIDA, les grossesses non désirées les troubles sexuels, l'infertilité, l'échec scolaire et même la mort.

Toujours dans un débat cordial et dans une ambiance d'euphorie, les animateurs de séance ont partagé avec l'assistance, l'ensemble des comportements à adopter pour bien prendre soin de sa sexualité. Pour ce point, beaucoup pensent qu'il suffit de tenir des rapports sexuels protégés pour être épargné des maladies. C'était donc l'occasion de leur démontrer le contraire. Nous leur avons fait comprendre que la santé sexuelle en milieu scolaire se prépare de la maison en prenant soin de ses toilettes intimes. Pour finir, nous avons exhorté les jeunes à faire des tests de dépistage et les avons encouragés à se

concentrer sur les études et à travailler avec ardeur. Leur priorité première étant d'exceller pour faire un jour, la fierté de toute une nation.

En dehors de ces activités liées à la sensibilisation de la jeune fille en milieu scolaire, toujours dans un élan de prévention et de protection des personnes vulnérables, APEM-ONG, mène également d'autres activités en collaboration avec le Forum des Organisations de Défense des Droits de l'Enfant au Bénin (FODDEB). Ainsi, au cours de l'an 2018, APEM a mené d'autres activités telles que :

- la réalisation des plaidoyers,
- l'organisation des tables rondes dont certaines ont connues la présence du Ministre des Affaires étrangères et par la suite celle du Ministre de l'éducation.
- Les activités de plaidoyer et de sensibilisation à l'endroit des autorités communales/locales et préfectorales ;
- la vulgarisation du code de l'enfant ;
- Le suivi permanent des droits de l'enfant dans les départements du Borgou_Alibori. ;
- La réalisation des séances de sensibilisation sur des thématiques telles que : la non déclaration de naissance des enfants, le mariage forcé, la maltraitance et l'exploitation économique des enfants, la mendicité ;
- La réalisation des séances de débats avec les associations de femmes et les leaders traditionnels ;
- L'organisation des rencontres trimestrielles au cours desquelles le bilan des activités est fait ;

Ces activités réalisées dans le but d'œuvrer pour des changements positifs et durables dans l'intérêt supérieur des enfants, ont permis de réaliser des avancés conséquents aussi bien dans le rang des enfants cibles que chez les parents et la communauté bénéficiaire en générale. Au nombre de ces avancés on peut citer :

- o Les enfants sensibilisés savent qu'ils ont des droits et se sentent protégés grâce à l'action de l'ONG APEM ;
- o L'enregistrement de moins en moins des cas d'enfants maltraités et victime d'exploitation dans les localités d'intervention d'APEM ;
- o Les tuteurs ont intégrés le fait que les abus sur le genre ne restent pas impunis ;
- o La coopération des associations et groupements de femmes, élus locaux, chefs religieux, leaders traditionnels, et de certains parents ;
- o La scolarisation et le suivi des enfants défavorisés et victimes de maltraitance ;

IV. DIFFICULTES RENCONTREES/ APPROCHES DE SOLUTIONS

Les difficultés majeures rencontrées tournent essentiellement au tour de :

Insuffisance de moyens de déplacement pour réaliser et faire le suivi des activités du terrain ;

- Insuffisance de ressources financières pouvant permettre de mener à bien toutes les actions planifiées au cours de la période de l'année 2018 ;

Afin de contourner ces difficultés énumérées, APEM ONG utilise les moyens de bord pour parvenir au bout de ses objectifs. On peut citer entre autre, la location des véhicules 4x4 pour les missions de suivi de terrain et la location des motos pour faciliter le déplacement des agents du terrain.

V. SUGGESTIONS/RECOMMANDATIONS

- o Doter APEM ONG de moyens de déplacement qualifiés ;
- o Développer d'autres stratégies de mobilisation des ressources ;

- o Multiplier les partenariats avec les PTF, les Mairies, les services déconcentrés de l'Etat et autres.

CONCLUSION

Il faut noter en dernier lieu, que pour APEM, l'an 2018 aura été une année de mouvements, de luttas farouches et de défis. Mais on retiendra également d'elle, qu'elle fut une année d'espérance, de satisfaction et de réussite des projets. Elle aura permis d'atteindre des objectifs préétablis et ainsi d'avoir une satisfaction intérieure. Savoir que les efforts consentis ne sont pas vains, parce que c'est aussi ça sa mission : venir en aide aux personnes en besoin et recevoir en retour leur sourire chaleureux et sincère. Les perspectives pour l'année 2019 sont prometteuses. Toutefois, des défis restent encore à relever quant à la mobilisation des ressources pour faire face à la planification de l'année 2019.

Annexes

2. Liste du Personnel de l'APEM ONG

| N° | NOM ET PRENOM | SEXE | FONCTION / TITRE | FORME DE CONTRAT | NOMBRE D'ANNEE D'EXPERIENCE | NIVEAU D'ETUDE |
|----|--------------------------|------|----------------------------------------|------------------|-----------------------------|----------------|
| 1 | ALIDOU MOHAMED | M | DIRECTEUR EXECUTIF | CDI | 24 ANS | BAC+4 |
| 2 | KASSIMOU SALIFOU | M | CHARGE DE PROGRAMMES | CDI | 12 ANS | BAC +4 |
| 3 | AMOUSSOU PASCAL | M | RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER | CDI | 20ANS | BAC+4 |
| 4 | ASSOUMA AMIDA | | SECRETAIRE-COMPTABLE | CDD | 3ANS | BAC +4 |
| 5 | ALOU MOHAMED | M | EDUCATEUR | CDI | 10 ANS | BAC+4 |
| 6 | SACCA SALIFOU | M | ANIMATEUR | CDD | 18 ANS | BAC |
| 7 | KPEMAN RACHIDATOU | F | ANIMATRICE | CDD | 3ANS | BAC+4 |
| 08 | BOUKARI IDRISOU MOUMOUNI | M | ANIMATEUR | CDD | 3ANS | BEPC |
| 09 | DJIMA WASSIHOU | M | TECHNICIEN | CDD | 3 ANS | BAC+3 |
| 10 | CHABI T. AÏCHATOU | F | TECHNICIENNE | CDD | 3 ANS | BAC+4 |
| 11 | IBRAHIM ISSIACOU | M | TECHNICIEN | CDD | 14ANS | BAC+2 |
| 12 | BANI OROU KOUMA FALIL | M | SUPERVISEUR | CDD | 3 ANS | BAC+4 |
| 13 | SAMARI LUCINS | M | TECHNICIEN | CDD | 3 ANS | BAC+3 |
| 14 | ASSOUMA SOUABIROU | M | TECHNICIEN | CDD | 4 ANS | BAC+3 |
| 15 | OROU MORA INAZAN | M | SUPERVISEUR | CDD | 18 ANS | BAC+5 |
| 16 | NINGININ DJAMILA | F | ANIMATRICE | CDD | 6 ANS | BAC+3 |
| 17 | ALIDOU MAMADOU BACHIROU | M | ANIMATEUR | CDD | 4 ANS | BAC+2 |
| 18 | MAYAKI LIBABATOU | F | ANIMATRICE | CDD | 8 ANS | BAC + 2 |
| 19 | DABA MOUSSILIMA | F | ANIMATRICE | CDD | 5 ANS | BAC+5 |
| 20 | IBRAHIM | F | ANIMATRICE | CDD | 4 ANS | BEPC |

| | | | | | | |
|----|------------------------------------------|----------|------------------------------|------------|---------------|---------------|
| 21 | SALAMATOU ALASSANE KASSIM | M | ANIMATEUR | CDD | 3 ANS | BAC +3 |
| 22 | ISSA YAYA | M | AGENT D'ENTRETIEN | CDI | 24 ANS | CEP |

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DE L'ENFANCE MALHEUREUSE
(APEM - ONG)
LE DIRECTEUR EXECUTIF

